



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 juin 2023

N° : 2023-87

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Date de la convocation : **Jeudi 22 juin 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Tomic**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 18	en droits de vote : 65
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote : 17.5
	Votant·e·s : 23	en droits de vote : 82.5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5 + 5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5 + 5.5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2

MIRIBEL	M. LADOUCE	
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Chapuis à Mme Tomic - Mme Dehan à M. Athanaze - M. Brière à M. Vieira - M. Goubet à M. Gaitet
M. Quiniou à Mme El Faloussi

Madame la Présidente expose,

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par la Présidente, sur la période du 06 février 2023 au 23 février 2023 en application de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

De demander à tout organisme financeur public ou privé l'attribution de subventions quel que soit le montant de celles-ci ;

(Base juridique 26° L2122-22 CGCT)

- Convention opérationnelle financière - animation PAEC Métropole de Lyon année 2023
- Convention opérationnelle financière - animation PAEC Métropole de Lyon année 2023
- Demande de subvention "équipe politique de la ville : agent de développement social a temps plein et directeur à temps partiel "
- Demande de subvention politique de la ville "quartier d'été au Grand Parc"

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision prise par la Présidente du Symalim sur la période du 18 avril 2023 au 22 juin 2023 citée ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200072486-20230629-2023_87-DE